EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00306
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/11/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000324
Commission	**Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur**		
Direction en charge	Sports, Jeunesse et vie associative		
Objet	Vacances apprenantes - Avenant à la convention Colos apprenantes pour les vacances de la Toussaint conclu avec l'Etat - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **06/11/2020**
Compte rendu affiché le : **17/11/2020**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI (à partir du point 29 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance
Mme Marie-Jo PEREZ

■ Rappel et références

Les colos apprenantes ont été définies par l'instruction interministérielle D20007311 du 08 juin 2020 relative au "plan vacances apprenantes" sur l'été 2020.
Les colos apprenantes constituent des séjours de vacances au sens de l'action du code de l'action sociale et des familles. Ce dispositif piloté par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports est financé à hauteur de 80% par l'Etat et 20% par la Ville de Saint-Étienne.

■ Motivation et opportunité

Les colos apprenantes ont été mises en œuvre par la Ville de Saint-Étienne du 06 juillet au 29 août 2020 par une convention signée avec l'Etat le 30 juin 2020. Avec un budget de 500K€ et une gratuité pour les familles, ce dispositif a permis à 1018 jeunes stéphanois de 6 à 17 ans de sortir de leur environnement, de découvrir les richesses du territoire, de réapprendre de manière ludique

(matinées animées par des enseignants volontaires), de renouer avec la vie collective, culturelle et sportive.

Les réseaux associatifs de proximité : écoles, associations d'éducation populaire et de prévention spécialisée, référents du Dispositif de Réussite Educative ont été fortement mobilisés et impliqués pour identifier et accompagner les enfants et les familles les plus en besoin.

Au regard du vif succès du dispositif sur Saint-Étienne, l'État a décidé de reconduire ce dispositif sur les vacances de la Toussaint et la Ville de proposer 230 places de séjours complémentaires aux jeunes stéphanois.

■ Contenu

L'avenant à la convention du 30 juin 2020 a pour objet de présenter les obligations réciproques entre la commune et l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif du 17 octobre au 02 novembre 2020.
La commune s'engage à proposer 230 places complémentaires sur les vacances de la Toussaint dans les conditions définies par la convention initiale à savoir :
- participation à des séjours labellisés,
- repérage des jeunes prioritaires en situation de décrochage scolaire,
- prise en charge de de 20% du séjour (plafonné à 500€ pour 5 jours),
- gratuité pour les familles.

L'État s'engage à labelliser une offre de séjours de qualité qui répond aux attentes des enfants et des familles en matière de loisirs tout en proposant des modules de renforcement des apprentissages.
L'État s'engage à financer le départ en séjour des publics considérés comme prioritaires car les plus exposés aux effets de la crise :

- jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- jeunes en zones rurales ;
- jeunes issus de familles isolées ; monoparentales ou en situation socio-économique difficile ; enfants en situation de handicap ; enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, enfants ayant décroché de l'enseignement à distance faute d'équipement Internet ;
- une attention particulière sera donnée aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

L'État s'engage, pour ces publics prioritaires, à prendre en charge jusqu'à 80% du coût du séjour (le coût d'un séjour étant plafonné à 500 € pour 5 jours). Cette aide de l'État est plafonnée à 400 euros par mineur et par semaine.

Concernant les vacances de Noël, un nouvel avenant pourra être établi, définissant le nombre de places allouées à la Ville.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			114 900,00 €	

Département				
Région				
État				91 920,00 €
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**114 900,00 €**	**91 920,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**22 980,00 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :
- confirmer l'engagement de la Ville dans le dispositif Vacances apprenantes,
- approuver l'avenant "Vacances de la Toussaint" à la Convention relative aux "Colos apprenantes" conclue avec l'Etat,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ledit avenant dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous actes afférents à ce dispositif et notamment les conventions financières à intervenir en application du présent avenant,
- imputer la dépense et la recette :

Imputation budgétaire	**Investissement**				**Fonctionnement**		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2020	'011	6288
Recettes					2020	74	74718

■ Décision

Proposition adoptée
59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes
Votes pour
M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU